

La force des
régions

Un maillon essentiel
de notre économie

LES RÉGIONS RESSOURCES

- Bas-Saint-Laurent
- Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Mauricie
- Abitibi-Témiscamingue
- Côte-Nord
- Nord-du-Québec
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Une stratégie de dévelo

► Les objectifs de la stratégie

- Soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources.
- Réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec.
- Créer et maintenir un environnement favorable à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

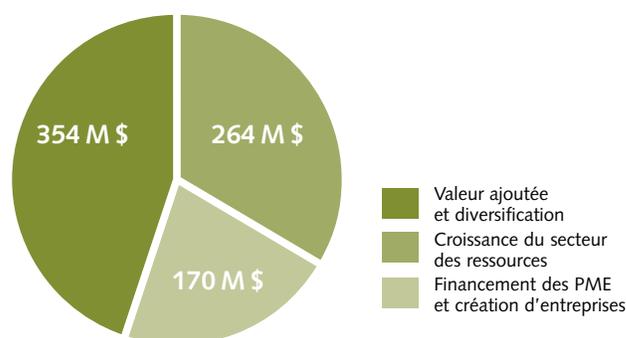
► Une stratégie qui répond aux besoins exprimés par les régions

- en tenant compte des priorités identifiées dans les ententes cadres de développement conclues avec les milieux régionaux;
- en s'appuyant sur les forces de chaque région;
- en visant à développer leurs potentiels.

► Trois axes d'intervention

- Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie.
- Assurer la croissance du secteur des ressources.
- Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.

UN APPUI MAJEUR POUR CHACUN DES AXES
(en millions de dollars)



IMPACT FINANCIER DES MESURES EN FAVEUR DES RÉGIONS RESSOURCES
(en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Valeur ajoutée et diversification de l'économie				
Impôt zéro pour les PME manufacturières	41	52	54	147
Crédit d'impôt pour la deuxième et troisième transformation	7	21	37	65
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	41	64	38	142
Assurer la croissance des ressources				
Appui au développement des ressources forestières	61	33	33	126
Soutien à l'exploration minière	36	51	51	138
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
	51	64	55	170
Total	237	284	267	788

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

* Incluant les mesures budgétaires totalisant 40,3 millions de dollars en 2000-2001.

Premier axe : Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie (354 millions de dollars)

► Impôt zéro pour les PME manufacturières : 147 millions de dollars

Les PME manufacturières des régions ressources éloignées bénéficieront d'un congé fiscal.

- Le congé fiscal s'applique immédiatement et jusqu'au 31 décembre 2010.
- Le congé fiscal bénéficiera à 1 500 PME.
- Pour chaque entreprise, il s'agit d'une aide moyenne de 36 000 dollars ou de 1 900 dollars par emploi annuellement.

CONGÉ FISCAL POUR LES PME MANUFACTURIÈRES*

Entreprises admissibles	Congé fiscal	Durée
<ul style="list-style-type: none"> • Les PME manufacturières constituées en société 	<ul style="list-style-type: none"> • Impôt sur le revenu • Taxe sur le capital • Taxe générale sur la masse salariale 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 30 mars 2001 au 31 décembre 2010

*Il s'agit des entreprises dont le capital versé est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

► Un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation : 65 millions de dollars

Au cours des trois prochaines années, 65 millions de dollars seront alloués en faveur des activités de deuxième et troisième transformation.

- Instauration d'un crédit d'impôt remboursable, égal à 40 % des salaires des nouveaux employés admissibles.
- À terme, la mesure représentera un appui annuel de 70 millions de dollars pour une année donnée.

CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES ACTIVITÉS DE 2^e ET 3^e TRANSFORMATION

Taux du crédit	Congé fiscal	Période d'admissibilité
<ul style="list-style-type: none"> • 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans • Aide fiscale : aucun maximum par emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation* <ul style="list-style-type: none"> - bois - papier ou carton - métaux - aliments • Énergie non conventionnelle • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004

*Le sciage de bois, la fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton, ainsi que la première transformation des métaux ne sont pas des activités admissibles. Voir documents budgétaires pour autres exemptions.

► 142 millions de dollars pour la diversification et les créneaux d'excellence

Soutien budgétaire de 142 millions de dollars pour augmenter la valeur ajoutée en région et favoriser l'essor de nouvelles activités liées :

- à la transformation visant à accroître la valeur ajoutée des produits locaux;
- à la diversification de l'agriculture;
- au développement touristique;
- au développement de créneaux d'excellence;
- à l'identification de créneaux prometteurs.

MESURES BUDGÉTAIRES POUR LA DIVERSIFICATION ET LES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE (en millions de dollars)

	Aide totale pour les trois prochaines années
Soutien à la diversification de l'agriculture régionale	14
Mise en valeur du potentiel touristique des régions	36
Développement de créneaux d'excellence	44
Fonds de soutien aux créneaux promoteurs	29
Autres mesures	19
Total	142

de dollars sur trois ans

Deuxième axe : Assurer la croissance du secteur des ressources (264 millions de dollars)

Pour assurer la croissance à moyen et à long terme du secteur des ressources, le gouvernement :

- consacra 126 millions de dollars au développement durable des ressources forestières;
- soutiendra l'exploration minière grâce à des mesures budgétaires et fiscales représentant 138 millions de dollars.

MESURES BUDGÉTAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES (en millions de dollars)

	Aide totale pour les trois prochaines années
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	97
Programme de création d'emplois en forêt	26
Autres mesures	3
Total	126

Troisième axe : Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises (170 millions de dollars)

Le gouvernement mettra à la disposition des régions ressources des outils mieux adaptés au financement de leurs projets et à la création d'entreprises.

- Des mesures totalisant 44 millions de dollars seront consacrées au soutien à l'entrepreneuriat, notamment :
 - renforcement de l'action économique des CLD;
 - fonds d'investissements destinés à l'entrepreneuriat féminin;
 - aide à l'innovation, la rétention et l'expansion des entreprises.
- Un montant de 87 millions de dollars sera affecté à la création et au renforcement des outils financiers, notamment :
 - programme de soutien aux projets économiques;
 - Capital régional et coopératif Desjardins;
 - aide aux fonds de roulement des entreprises;
 - financement de PME par Garantie Québec.
- Une somme de 40 millions de dollars sera allouée à des mesures additionnelles diverses, notamment pour la modernisation des bateaux de pêche.

MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES POUR LE FINANCEMENT DES PME ET LA CRÉATION D'ENTREPRISES (en millions de dollars)

	Aide totale pour les trois prochaines années
Soutien à l'entrepreneuriat	43
Création et renforcement des outils financiers	87
Autres mesures	40
Total	170

► Une stratégie qui contient des mesures additionnelles pour chaque région

Au cours des semaines suivant la présentation du **Discours sur le budget 2001-2002**, le gouvernement présentera, dans chacune des régions visées, le détail des mesures les concernant.

► Un soutien concret au milieu rural

Globalement, plus de 200 millions de dollars contribueront directement à stimuler l'économie des zones rurales des régions ressources.

C'est là en effet que se situe une part importante de l'activité économique et du potentiel liés à la préservation des ressources naturelles, à leur mise en valeur et à leur transformation en produits diversifiés et à valeur ajoutée.

Des mesures qui soutiendront les milieux ruraux dans les secteurs suivants :

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Forêt • Mines • Agriculture • Pêches • Faune | } | <ul style="list-style-type: none"> • Préservation • Mise en valeur • Transformation plus poussée • Diversification |
|--|---|--|

► Un déploiement de la stratégie en collaboration avec les autorités locales et régionales

Dans chacune des régions, la mise en œuvre de la stratégie sera coordonnée par un comité régional.

Mandats :

- Mise en œuvre et suivi de la politique.
- Identification de créneaux à développer dans la région.
- Rapports périodiques au gouvernement.

Chaque comité régional sera composé :

- du sous-ministre adjoint en région du ministère des Régions;
- d'un représentant de différents ministères;
- d'un représentant du conseil régional de développement (CRD);
- d'un représentant des centres locaux de développement (CLD) de la région;
- et d'autres partenaires, au besoin.

► Un effort d'ensemble

Au delà de la Stratégie de développement économique des régions ressources, le **Discours sur le budget 2001-2002** contient un ensemble de mesures qui auront un impact majeur sur l'économie des régions du Québec, y compris, bien entendu, les régions ressources.

- Programme FAIRE.
- Accélération des investissements routiers.
- Réduction d'impôt de 3,5 milliards de dollars bénéficiant aux particuliers.
- Augmentation des budgets : santé, éducation, culture et lutte contre la pauvreté.



Pour que tous les maillons soient forts

 Québec

Ministère des Finances

C'est **votre** budget. Consultez-le.

www.finances.gouv.qc.ca

